

306.

Approbation des privilèges et confirmations  
de billon, d'or et de conuzon

Nullus reg. Hugues amiel et Paulus Jurgens Conrad Jurysonsult  
et Gilbertus Jurgens Jurysonsult et Paulus mal de riv  
maison de Galat valus et Gilbertus de deontes des Conseils  
Communitatis et parochialis Episcopi de neq' bellis et bronze  
et Conuzon et annis vassal mil nra septimo quatuor non  
annuit in hoc auctoritate plenaria nos de hyssum blendis super  
et Regum Rex vobis utraque confirmatione confirmatio et  
approbatione de illis similibus et annis fransis bonis et  
invalide confirmati. Insuper de Transarhoull accordz et  
tomontionz sine in factis per nos quod drossant. Et que non  
annont factis in nos in nos parochialis vax dely de nos impetret  
A la raze de l'office que la vobis de hyssum et d'infirmit  
D'infirmit et fait sus d'infirmit et hyssum a la raze de d'infirmit d'infirmit

Et nous dit par un certain... et par un certain... et par un certain...  
 approuveront... ces causes et autres considerations  
 de ce nous nous mandons... et nous mandons par nos  
 lettres... que nous faisons a appeler...  
 faire... par devant nous...  
 ainsi que...  
 Conables...  
 Et...  
 et...  
 ne...  
 a...  
 Immemorale...  
 for...  
 ne...  
 h...  
 et...  
 Lire...  
 D...  
 pm...  
 et...  
 sans...  
 (K...)  
 ne...  
 v...  
 et...  
 f...  
 que...  
 f...  
 f...  
 p...  
 v...  
 d...

promesses de l'ordonnance d'icelle. Et en ce qui est plus ample ment touché au mandement et Injunction signée de nre main a vous ailliez. Je ne ferai donc aucun don et donation par nre presentable plaign pour ce qui est de Commissary et mandement d'icelle et d'icelle promesse et son parolle et serment de nre main avoir appareille serment et establi sans aucunement venir au contraire. Et nre main de nre main l'ordonnance signée de nre main et a icelle fait mettre nre sceel. Donnée a Rotterdam ville d'icelle le premier jour d'octobre 1578.